Ville de
SAINT-CANNAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

DECISION DU MAIRE N° 2023-026D

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE BAIL
1 salle à l'entresol et 2 bureaux au 1er étage
Bd Marcel Parraud

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, et notamment l'alinéa 5
Considérant que la commune avait signé un bail pour ces locaux avec Monsieur Gaston PHILIP.
Que ce dernier est décédé, il convient de signer le bail avec son héritier Monsieur Gerard PHILIP

DECIDE :

Article 1 : de SIGNER pour une période d'un an, à compter du 1er janvier 2024, le contrat de bail passé par la Commune de SAINT-CANNAT avec Monsieur Gérard PHILIP, 8 Rue petite Versane 11340 BELCAIRE, pour un montant trimestriel de 724,50 euros conformément au bail joint.

Désignation des locaux :
Partie de l'immeuble cadastré section H, n°444, située 1 boulevard Marcel Parraud et composée
- côté ouest à l'entresol, d'une pièce donnant sur une cour intérieure, et accès aux WC.
- côté nord au 1er étage, de deux pièces donnant sur la Place Gambetta.

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le 1er janvier 2024

Le Maire
Jacky GERARD

MAIRIE DE SAINT-CANNAT (13760)

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 21/02/24
Affiché le : 21/02/24